

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Guerre 1939 - 1945

CITATION

EXTRAIT DE LA DECISION N° 14
PUBLIEE AU JOURNAL OFFICIEL DU 8 MARS 1949

Le Ministre de la Défense

CITE A L'ORDRE DE L'ARMEE

- ROYAN -

« Occupée dès 1940 par d'importantes forces ennemies, a subi au cours des hostilités de nombreux bombardements dont ceux des 5 janvier et 14 avril 1945 devraient aboutir à la destruction totale de la cité.

Camp retranché allemand à l'embouchure de la Gironde, est une des dernières villes de France qui ait été le théâtre de combats acharnés avant d'être libérée par des armées où combattaient coude à coude, les soldats venus du Tchad et les volontaires des Forces Françaises de l'Intérieur.

Par son courage et son abnégation, a bien mérité de la reconnaissance Française. »

Cette citation annule la Décision Ministérielle n° 86 du 11 novembre 1948.

**Ces citations comportent l'attribution de la Croix de Guerre 1939-1945
avec palme**

A Paris, le 28 février 1949

Signé : RAMADIER

- EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A Pau, le 13 novembre 2001

Le Lieutenant-Colonel M.F. BENOIST

Commandant le Bureau Central

d'Archives Administratives Militaires

